

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 16321-3:2022

### **Protection des yeux et du visage à usage professionnel - Partie 3 : Exigences complémentaires relatives aux protecteurs grillagés (ISO**

Augen- und Gesichtsschutz für berufliche  
Anwendungen - Teil 3: Zusätzliche  
Anforderungen an Schutzgeräte aus  
Gewebe (ISO 16321-3:2021)

Eye and face protection for occupational  
use - Part 3: Additional requirements for  
mesh protectors (ISO 16321-3:2021)

04/2022



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 16321-3:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 16321-3:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 16321-3:2022

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 16321-3**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Avril 2022

ICS 13.340.20

Remplace l' EN 166:2001, EN 1731:2006

Version Française

Protection des yeux et du visage à usage professionnel -  
Partie 3 : Exigences complémentaires relatives aux  
protecteurs grillagés (ISO 16321-3:2021)

Augen- und Gesichtsschutz für berufliche  
Anwendungen - Teil 3: Zusätzliche Anforderungen an  
Schutzgeräte aus Gewebe (ISO 16321-3:2021)

Eye and face protection for occupational use - Part 3:  
Additional requirements for mesh protectors (ISO  
16321-3:2021)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 novembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
<b>Avant-propos européen .....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement 2016/425 .....</b>	<b>5</b>

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 16321-3:2022) a été élaboré par le comité technique ISO/TC 94 « Sécurité individuelle — Équipement de protection individuelle » en collaboration avec le comité technique CEN/TC 85 « Équipement de protection des yeux » dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Le présent document remplace l'EN 166:2001, et l'EN 1731:2006.

Le présent document a été élaboré en réponse à une demande de normalisation adressée au CEN par la Commission européenne et l'Association européenne de libre-échange, et vient à l'appui des exigences essentielles du Règlement UE 2016/425.

Pour la relation avec la ou les Directives/le ou les Règlements UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays/comité national. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Les documents ci-après sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements). Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Toutefois, pour toute utilisation du présent document « au sens de l'Annexe ZA », il est recommandé à l'utilisateur de toujours vérifier que les documents de référence n'ont pas été annulés et remplacés, et que leur contenu peut toujours être considéré comme représentant l'état de l'art généralement reconnu.

Lorsque référence est faite à une norme ISO ou IEC dans le texte de la norme ISO, cette référence doit s'entendre comme une référence normative à la norme EN correspondante si celle-ci est disponible, ou à défaut, à la version datée de ladite norme ISO ou IEC, telle qu'indiquée ci-dessous.

NOTE La façon dont ces documents de référence sont cités dans les exigences normatives détermine la mesure dans laquelle ils s'appliquent (dans leur intégralité ou non).

Références normatives non datées dans la Norme ISO	Articles/paragraphes de la Norme ISO	Norme équivalente datée	
		EN	ISO ou IEC
ISO 4007	Articles 2 et 3	EN ISO 4007:2018	ISO 4007:2018
ISO 16321-1	Articles 1, 2, 4.1 et 4.6	EN ISO 16321-1:2020	ISO 16321-1:2020
ISO 18526-2	Article 2	EN ISO 18526-2:2020	ISO 18526-2:2020
ISO 18526-3	Article 2	EN ISO 18526-3:2020	ISO 18526-3:2020
ISO 18526-4	Articles 2, 5.3 et 6	EN ISO 18526-4:2020	ISO 18526-4:2020

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### **Notice d'entérinement**

Le texte de l'ISO 16321-3:2021 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 16321-3:2022 sans aucune modification.

## Annexe ZA (informative)

### Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées du Règlement 2016/425

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/571 de la Commission européenne afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences du Règlement 2016/425.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre du Règlement 2016/425, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, présomption de conformité aux exigences [essentielles] correspondantes du Règlement 2016/425 et de la réglementation AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe II  
du Règlement 2016/425**

Exigences essentielles du Règlement	Articles/paragraphes de la présente Norme européenne	Remarques/Notes
		La plupart des exigences essentielles du Règlement sont entièrement ou partiellement couvertes par référence à l'EN ISO 16321-1:2020, comme décrit au paragraphe 4.1 de la présente norme.
1.1.1 Ergonomie	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.1.2 Niveaux et classes de protection	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.2.1 Absence de risques et autres facteurs de nuisance autogènes	4.4 ; 4.5	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.2.1.1 Matériaux constitutifs appropriés	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.2.1.2 État de surface adéquat de toute partie d'un EPI en contact avec l'utilisateur	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.2.1.3 Entraves maximales admissibles pour l'utilisateur	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.3.1 Adaptation des EPI à la morphologie de l'utilisateur	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020
1.3.2 Légèreté et solidité	4.1	Par référence à l'EN ISO 16321-1:2020